

**Premiers signataires : Gaspard-Hubert Lonsi Koko (BF, Paris, ESR<sup>1</sup>), Najat Azmy (Comité National pour la Diversité), Kofi Yamgnane (CN), Meschac Dovi (Secrétaire de section, 91, ESR), Fayçal Douhane (CN).**

## **ACTIONNARIAT POPULAIRE ET RÉFORME FISCALE, BANQUE-INDUSTRIE ET SYSTEME MONÉTAIRE**

### **a) L'actionnariat populaire ouvrier**

On peut dire que l'actionnariat populaire est un phénomène qui s'est amorcé au moment des privatisations en 1987 et s'est accentué à nouveau en 1994, après avoir décliné légèrement pendant les années 1991-1992. C'est un phénomène important, mais, malheureusement, le petit porteur reste un pion sur l'échiquier capitaliste, surtout lorsque les enjeux deviennent importants. Il faut cependant insister sur le fait que c'est par cette voie que la socialisation des moyens de production et d'échange sera progressivement assurée, à condition qu'il soit ouvert à tous et, en premier lieu, au personnel des entreprises. D'autant plus que **les projets d'intéressement du personnel aux résultats des entreprises permettent de penser que, de plus en plus, les ouvriers et les employés participeront à l'actionnariat populaire. Il faudra encourager cette évolution et en légaliser les modalités, car ce dispositif est aussi une source de développement économique pour l'avenir de la société d'échange.**

On sait que la faible part des banques et assurances caractérise la France qui, contrairement à l'Allemagne, ne pratique pas la politique de banque-industrie. **Il est donc nécessaire, à côté des clubs d'investissements, de développer aussi des syndicats d'actionnaires afin de donner confiance à l'actionnariat populaire pour permettre qu'il soit défendu devant les gros porteurs et les investisseurs importants qui dirigent les Conseils d'Administration.** Un gouvernement de gauche se devra de défendre les intérêts des petits porteurs.

### **b) La réforme fiscale**

De toute façon, des privatisations continueront d'avoir lieu. Il faudra aider l'actionnariat populaire à se développer. **D'où l'idée d'une réforme fiscale qui, sans que la masse de l'impôt sur le revenu soit modifiée, allégerait la pression fiscale sur les revenus faibles et moyens et l'alourdirait sur les revenus importants, en particulier ceux du capital.** Or, dans la loi de finances actuelle, les salariés sont plus imposés que les actionnaires. Et pourtant, la France est l'un des pays où l'impôt sur le revenu est le plus faible. Par contre, dans notre pays, la TVA pèse plus fortement sur les bas revenus que sur les hauts.

Dans ce domaine, plus que dans d'autres, **il y a lieu de réformer en modifiant les lois fiscales injustes pour les petits contribuables et laxistes pour les plus riches. Il faut aussi concevoir une fiscalité dont le poids sur le coût du travail ne décourage pas l'embauche, et qui ne favorise pas les comportements d'épargne au détriment de la consommation. Nous préconisons donc l'imposition du capital en réintégrant dans son assiette l'outil de travail calculé sur l'actif net comptable. Il faut y prévoir un abattement sur la résidence principale et une réduction des droits d'enregistrement.**

**Il faut aussi réévaluer la fiscalité des revenus financiers en y réintégrant les produits d'assurance-vie et d'épargne-capitalisation, en supprimant aussi le seuil d'exonération des plus-values, en remontant les taux d'imposition de celles-ci.**

En ce qui concerne la TVA, il faut établir, d'une part, une liste des produits de nécessité vitale qui ne seraient pas taxés. Il faut, d'autre part, une seconde liste à faible taux de TVA dans laquelle se situeraient tous les autres produits d'alimentation et d'habillement de première nécessité. Ces deux listes sont socialement indispensables, car elles définissent le droit à l'absence de taxation ou à une très faible taxation pour ceux qui ont des revenus très faibles, ce qui ne serait que très juste. Car il serait antisocial que l'État, c'est-à-dire la collectivité nationale, prélève des impôts sur les plus nécessiteux qui sont souvent dans la misère.

**Il faudrait créer également, *a contrario*, une liste de produits que l'on appellerait de confort, ainsi qu'une seconde liste de produits dits de luxe. Les produits de confort seraient taxés à un taux légèrement supérieur à 33 % puisque ces produits ne sont pas d'usage courant. Enfin, les produits de luxe seraient taxés à un niveau plus élevé encore que la**

1 <http://www.enjeux-socialistes.fr>

**taxation actuelle. Dans ces conditions, il y aurait déplacement du poids de la TVA des produits de première nécessité vers les produits les plus riches, progressivité favorisant en priorité les couches populaires les plus modestes.**

**Ce principe de progressivité devra être encore plus accentué en ce qui concerne l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP).** Dans ce domaine, une véritable refonte est nécessaire. La première partie serait constituée d'un impôt proportionnel prélevé à la source. Ce serait un impôt d'État remplaçant la CSG. La seconde partie serait progressive, assurant la redistribution des revenus, et ne s'appliquerait qu'au-delà d'un certain niveau de revenus. Il faudra y supprimer toutes les exonérations et déductions, en particulier réintégrer les stock-options dans le revenu imposable, réduire l'abattement de 20 à 10 % au-delà d'un certain niveau de revenus pour le calcul d'impôt.

**Il faut rétablir enfin une meilleure progressivité,** c'est-à-dire des tranches moins taxées dans les bas revenus et des tranches plus taxées dans les hauts revenus et les revenus du capital. La répartition des tranches successives, leur taux d'imposition, serait plus favorable aux petits revenus et plus lourd pour les gros revenus, en particulier pour ceux du capital s'ajoutant à un salaire.

Par ailleurs, **il apparaît nécessaire de corriger par l'impôt les revenus très élevés de dirigeants d'entreprise** dont le niveau atteint et dépasse plus de 10 fois le SMIC, alors qu'un dirigeant de PME se contentera de 3 à 5 fois le SMIC, un petit patron d'entreprise artisanale 2 à 3 fois le SMIC.

Dans l'échelle de l'enrichissement personnel, on trouve aussi les stock-options. Elles constituent un avantage qui permet à un cadre, ou un dirigeant, d'entreprise d'acheter des actions de l'entreprise 20 % au-dessous de leur cours de Bourse, ceci sans sortir un sou. Les actions ne seront payées que le jour où elles seront revendues et seulement en cas de plus-value. Chez Peugeot, Jacques Calvet a veillé à ce que le privilège des stock-options soit distribué au mérite à l'ensemble de ses cadres supérieurs, sans que quiconque puisse en bénéficier deux ans de suite. Il en est de même à Canal Plus. Ce sont les meilleurs des cas.

Une autre pratique est celle des caisses noires dont les patrons peuvent avoir la tentation de se servir au passage. Sous le prétexte de la nécessité de verser des bakchichs à l'étranger, ce qui est officiellement autorisé pour favoriser l'exportation, il est toujours possible de se partager discrètement une partie de ce pot-de-vin avec le destinataire.

**Non seulement les socialistes devront veiller à rendre ces pratiques impossibles, mais ils devront aussi augmenter le nombre de juges de plus en plus efficaces qui mettent leur nez dans ces affaires. Il faudra aider aussi les actionnaires minoritaires qui font maintenant appel à des professionnels pour les défendre.**

**Il y a lieu, enfin, de réformer aussi la loi sur la taxation des héritages. Là encore, nous préconisons une atténuation de l'imposition des petits héritages. Nous proposons un abattement d'au moins 76 224 euros par héritier, mais, par contre, une accentuation de taxation dont la progression serait plus rapide, à partir de 5 %, et attendrait jusqu'à 60 % pour les gros héritiers.**

Il est évident que ces réformes analogues apparaîtront dans la plupart des autres pays de l'Union européenne, comme cela semble vouloir être le cas dans les années à venir, là où les socialistes et sociaux-démocrates sont et reviendront au pouvoir. Cette remontée de l'imposition des très riches n'implique pas une fuite de capitaux significatifs car il apparaîtra finalement plus simple aux familles les plus riches de rester en France, d'autant plus que les taxations prévues laissent une large part de revenus et de fortune non imposés à la disposition de ceux qui les détiennent. De plus, il faut mettre fin au privilège de l'argent qui s'auto-alimente et des fortunes qui augmentent toutes seules dans des proportions inouïes, simplement dans des opérations financières que l'on ne peut qualifier autrement que de spéculatives.

Toutes ces réformes fiscales ont aussi pour objet de favoriser la prospérité des classes les plus populaires, mais aussi des classes moyennes. Encore faut-il que le système bancaire français, qui a ouvert des milliers d'agences et obligé le public à effectuer ses transactions même les plus réduites sous forme écrite (chèques, lettres de change, cartes bancaires, etc.), soit à la hauteur de sa mission ; cela exige une profonde réforme bancaire dont nous examinerons quelques aspects.

### **c) La banque-industrie**

Les banques centrales de chaque État constituant l'Union européenne sont indépendantes au plan national, donc dépendantes de la BCE chargée de gérer l'euro. À cet effet, la Banque de France, qui était nationale, est rendue indépendante conformément aux dispositifs du traité de Maastricht. Mais

s'il n'est pas inconcevable que la Banque de France reste indépendante, il sera nécessaire qu'elle applique aussi la politique générale de l'État français, cette politique générale ne pouvant pas être en contradiction, sur le plan monétaire, avec celle de l'Union européenne.

**Il faut donc trouver les moyens de restituer aux seules banques centrales la mission d'émettre de la monnaie, et de contrôler les mouvements de capitaux sans pour autant entraver l'expansion des échanges internationaux.**

Les remèdes peuvent être trouvés au niveau de chaque pays, mais le meilleur est un remède global qui suppose un accord, au minimum, entre les pays du groupe des 10, accord que devra promouvoir l'Union européenne. Une solution peut être mise en œuvre unilatéralement. **Elle consiste à imposer, pays par pays, un contrôle des positions de change sur les capitaux spéculatifs. Les banques seraient obligées, au moins pour les comptes de clients non-résidents « à boucler » tous les soirs leurs positions de change – sauf, bien sûr, pour ce qui correspond à des règlements commerciaux réels. C'est une sorte de contrôle des changes, réservé aux marchés « dérivés ». Cela se pratique déjà en Europe, en Espagne et en Irlande. Il sera indispensable, bien sûr, d'instaurer aussi cette pratique en France. En plus de cette méthode applicable pays par pays, il faut taxer forfaitairement, par exemple à 1 pour 1000, tous les mouvements de capitaux qui ne seraient pas justifiés par des mouvements commerciaux réels.**

Une telle taxe donnerait un coût aux mouvements de capitaux spéculatifs et aux marchés « dérivés » et procurerait des ressources fiscales que l'on peut prévoir par ailleurs d'attribuer à l'ONU. Ainsi, cette solution serait internationale mais elle suppose un accord minimum entre les pays du groupe des 10. Il faut donc d'urgence stabiliser les mouvements de capitaux et combattre la spéculation. Car il est évident que le système monétaire international est ainsi en quête de stabilité.

#### **d) Le système monétaire international**

Puisqu'aucun pays ne peut s'isoler de l'influence des autres, la stabilité monétaire ne peut être que conjointe. S'il en est ainsi, les taux de change peuvent demeurer flexibles pour absorber les variations asymétriques, mais les mouvements de capitaux devraient être le plus souvent stabilisants. En outre, la concertation des banques centrales à court terme, pour manier les taux d'intérêts et intervenir conjointement en vue de briser les attaques spéculatives, serait plus efficace parce qu'elle se ferait sur une base plus claire. On peut toutefois se demander quelle impulsion pourrait conduire les autorités monétaires à s'engager dans cette voie sur le plan mondial. Car il ne s'agit, en fait, que des entités indépendantes, les unes des autres, qui acceptent une auto-limitation de l'exercice de leur pouvoir monétaire, en vue de préserver le bien public général et la stabilité monétaire mondiale. C'est exactement pourquoi **il faut établir une véritable Constitution du Système Monétaire International**, comme l'étaient déjà les anciens accords de Breton Woods. Cette Constitution est indispensable.

Pour qu'une attitude propice à cette évolution apparaisse, il faut qu'un intérêt commun soit perçu, en dépit des multiples finalités socio-économiques qui nourrissent les politiques individuelles de chaque banque centrale. L'avancée monétaire en direction de l'UEM en Europe peut y aider. Car l'euro apparaît alors comme la monnaie la plus stable du monde. Mais cette solution sera loin de couvrir tous les problèmes macro-économiques de l'économie mondiale. C'est pourquoi **une approche multilatérale devient indispensable, pour que les évolutions des taux de change réels ne provoquent pas des distensions de concurrence intolérables.**

**Cette approche serait conforme aux statuts du Fond Monétaire International. Il s'agirait d'une surveillance multilatérale et collective de la stabilité monétaire mondiale.** Ainsi, en France, dans le domaine financier, l'État aura un devoir impérieux de réflexion et d'audace. L'avenir économique du pays, donc également son avenir social, en dépend. Seul un pouvoir fort et progressiste, issu du suffrage universel, pourra s'en donner les moyens.

**Tous les signataires :** Najat Azmy, Daniel Banguiya (CA, 75, ESR), M. Aliou Mamadou Barry, Laurent Brouillet (CF, 75, ESR), Ousra Chira Vasquez (ESR), Victor Courties (CA, 75, ESR), Fayçal Douhane, Meschac Dovi, Françoise Gandon (ESR), Gaspard-Hubert Lonsi Koko, Olivier Ndiaye (ESR), Adeline Ndoko-Essombe (ESR), Horace Soncy (ESR), Kofi Yamgnane.

---  
**Contact :**

Site : <http://www.enjeux-socialistes.fr> – E-mail : [contact@enjeux-socialistes.fr](mailto:contact@enjeux-socialistes.fr)  
Gaspard-Hubert Lonsi Koko : 0612066872 – Najat Azmy : 0666824503